

Conseillers en exercice :	27
Présents :	21
Pouvoirs :	6
Absents non représentés :	0

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le 07/11/2024

ID : 014-211407127-20241105-02CM2024048-DE



**EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5/11/2024**

Référence de la délibération : 02-CM-2024-048

Date de convocation du CM : 30/10/2024

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 5/11/2024**

02-CM-2024-048 – Reversement des aides ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)

Vu Le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-331-1 et L-331-2,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2016 portant création de la communauté urbaine Caen la mer,
Vu l'avis de la commission Finances, Personnel, Administration générale du 23 octobre 2024,

Considérant le programme ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) dont l'objectif est de mettre à disposition et de financer des outils d'aide à la décision pour accompagner les groupements de collectivités et leurs communes à développer des programmes de rénovation énergétique des bâtiments publics,

Considérant que Caen la mer, avec le SDEC, a candidaté puis a été lauréate de ce programme,

Considérant que cela permet aux communes de la communauté urbaine de bénéficier des subventions proposées par ce programme,

Considérant que les aides attribuées dans le cadre de ce fonds sont réparties en 5 lots, selon le tableau ci-annexé,

Considérant que Caen la mer assure le rôle de coordinateur en recevant les demandes de subventions des communes, regroupant et adressant à la FNCCR les justificatifs de dépenses, puis en reversant les fonds reçus à ces collectivités sur la base des justificatifs transmis,

Considérant qu'il convient qu'une convention soit signée entre Caen la mer et les communes concernées pour pouvoir reverser les aides perçues,

Sur proposition de Monsieur Berthaux, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré, par 27 voix, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

Article 1 : **APPROUVE** les termes de la convention de reversement des aides du programme ACTEE + jointe à la présente délibération.

Article 2 : **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention annexée.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public.,
- Monsieur le Président de la communauté urbaine Caen la mer.

Le Maire,

Christian Le Bas



LOT DE FINANCEMENT	Taux de subvention / de base	Bonus (cumulables)	Plafond Max (Tous bonus confondus)
LOT 1 RESSOURCES HUMAINES	40% du salaire brut, charges patronales incluses.	Pérennisation (création de CDI, titulaire) : + 25% Économie de flux «Bati scolaire» : + 25 % Bonus DROM : + 15%	80%
LOT 2 OUTILS DE MESURE ET SUIVI DE CONSOMMATIONS	50% du coût HT		50%
LOT 3 ÉTUDES ÉNERGÉTIQUES	50 % du coût HT	SDIE : + 10% Études de décarbonisation : + 30% Communes rurales ou Drom : + 15 % Bati scolaire : + 30%	80%
LOT 4 ETUDES DE MOE	35 €/m ² SHON	Communes rurales ou DROM + 5 €/m ² SHON Bati scolaire + 5 €/ m ² SHON	80% du cout de l'étude
LOT 5 AMO ET AUTRES PRESTATIONS INTELLECTUELLES	50 % du coût HT	Commune rurales ou DROM : + 15 %	65%